

# L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE EXEMPLE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (MAAPAR)<sup>1</sup>

Texte communiqué par

**Claude BRETTE**

Fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture depuis le 1er janvier 1966

Docteur en Sciences de l'Éducation

Diplômé des Hautes Études en Sciences Sociales

Formateur interne FORMCO depuis 2003

Avril 2004

*«Les biens publics, accessibles à tous, sont la base de la cohésion sociale  
et la garantie d'un développement durable.»*

*Jacques DELORS.*

---

[A/ Avant propos](#)

[B/ Une histoire de la Fonction Publique](#)

[C/ Une fonction publique en mouvement](#)

[D / Et maintenant](#)

[CONCLUSION](#)

---

## De quoi s'agit-il ?

Le 29 avril 2002 un décret important de la Fonction Publique insistait sur la nécessité de mettre en œuvre une évaluation pour chaque fonctionnaire. Le Ministère de l'Agriculture, dès les premières recommandations du Premier ministre sur la Modernisation de la Fonction Publique en 1998, avait impulsé, dans ses services centraux et déconcentrés, la mise en place des entretiens d'activités. **La construction de fiches de postes pour chaque agent représentait une avance dans la «nouvelle gouvernance» des agents de la Fonction Publique.**

L'entretien d'évaluation qui a succédé à l'entretien d'activités est maintenant précisé dans l'arrêté du 22 avril 2004, paru au JO du 29 avril 2004, suite à un dernier Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM).

A ce jour, l'entretien d'évaluation porte donc sur :

- Le bilan d'activité de l'agent, qui s'apprécie dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement du service et des objectifs définis en réunion de service, déclinés individuellement en prenant compte des moyens définis au cours de l'entretien précédent.

---

<sup>1</sup> au fil du temps ce ministère a eu des dénominations successives. Actuellement c'est le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR). Par commodité dans ce texte nous parlons toujours du Ministère de l'Agriculture

- Les objectifs arrêtés pour l'année suivante et les moyens nécessaires à leur réalisation.
- Les perspectives d'évolution professionnelle de l'agent en termes de carrière, de mobilité et d'aspirations individuelles.
- Les besoins de l'agent, notamment en terme de formation, au regard de ses missions, des objectifs précédemment arrêtés et de ses perspectives d'évolution.
- L'entretien s'appuie sur une fiche de poste, arrêtée conjointement par l'agent et son supérieur hiérarchique, décrivant les missions confiées à l'agent.
- Les objectifs arrêtés pour l'année suivante et les moyens nécessaires à leur réalisation.

## **Pourquoi est-ce ainsi ?**

La Fonction Publique, à la Française, a vu le jour dès la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. Pour les législateurs de l'époque, il s'agissait bien de reconstruire la France à partir des services publics. Un choix spécifique qui a déterminé la présence de fonctionnaires et assimilés en nombre dans notre pays. Cette histoire de la Fonction Publique fait partie de la deuxième partie de ce dossier.

Depuis les lois de décentralisation de 1982, de nouvelles réflexions ont vu le jour sur la place et le rôle respectif des fonctionnaires étatiques et territoriaux. **Les difficultés économiques ont accentué l'attente de l'ensemble de la Société par rapport aux fonctionnaires.** C'est pourquoi, dès la fin des années quatre vingt, la modernisation du service public est devenue l'une des pierres angulaires du développement de notre pays et peut-être plus largement de l'Europe. Le monde de la Fonction Publique n'est pas statique ; c'est l'objet de la troisième partie de ce document.

**De plus la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001 modifie fondamentalement l'ordonnance de 1959 qui fixait des logiques de moyens** avec une action parlementaire rationalisée. Avec cette méthode, au fil du temps, la proportion des crédits réellement discutés par les parlementaires, lors du débat budgétaire, était de l'ordre de 6%. Avec cette nouvelle LOLF, à partir de 2006, c'est 100% des crédits qui seraient discutés. **Nous entrons donc dans une logique d'objectifs et de résultats.** La loi discutera d'une soixantaine de missions avec environ cent cinquante programmes déclinés en actions avec des objectifs précis et des indicateurs de résultats. **Il s'agit bien d'une nouvelle culture de résultats complètement inédite dans la tradition publique française...**

Dans la conclusion nous tenterons de montrer en quoi nous pouvons accompagner cette volonté clairement explicitée de promouvoir le fonctionnaire du XXI<sup>ème</sup> siècle. Il convient de rêver. Les fonctionnaires ne sont-ils pas les premiers artisans de l'unité nationale d'aujourd'hui et sans doute de l'unité européenne de demain ? **Pour cela ne s'agit-il pas de valoriser les idéaux républicains de chaque fonctionnaire pour alimenter les services de l'Etat et celui des collectivités territoriales ?**

## **A/ Avant propos**

Dans les années 1970, les agriculteurs de l'époque avaient lancé un slogan «Être paysan et fier de l'être». Cette formule avait du sens. En effet au lendemain de la guerre, et dans les années 1960, pour nombre de contemporains de l'époque, le métier de paysan était le dernier des métiers. Pour les enfants des campagnes qui suivaient les Cours Complémentaires, des petites bourgades foréziennes par exemple, comme sur tout le territoire national, il convenait d'entrer dans les Ecoles Normales à défaut des petits séminaires... Ces institutions

étaient vecteurs de progrès et de réussite sociale. Pour les enfants de paysans, d'artisans ou d'ouvriers, l'avenir se situait dans la Fonction Publique...

En même temps, dans ces années-là, tout était possible. Les entreprises textiles, sidérurgiques... embauchaient à tour de bras et, paradoxalement, la fonction publique n'était pas attractive du point de vue des rémunérations et des salaires.

La mise en œuvre de la loi DEBRÉ-PISANI sur la modernisation agricole des années 1960 a contribué à promouvoir nombre d'enfants d'agriculteurs «expulsés» du monde rural. En effet cette loi poursuivait un objectif à double fonction : former les enfants d'agriculteurs pour qu'ils puissent s'insérer dans le monde socioprofessionnel hors milieu rural et pour, d'autre part, qu'ils puissent devenir d'excellents producteurs et agents de promotion et d'accompagnement d'un monde agricole en devenir. Le Crédit Agricole, Les Assurances Agricoles, les services (centraux, déconcentrés, l'enseignement, la recherche...) du Ministère de l'Agriculture, sans compter les Organisations Professionnelles Agricoles furent autant d'espaces de recrutement pour les enfants d'agriculteurs «victimes» de cet exode rural.

Pendant les années 1965-1975 l'agriculture française devenait le «pétrole vert de la France» et, chemin faisant, les organismes périphériques, les administrations l'enseignement et la recherche sont devenus des laboratoires innovants pour accompagner cette révolution verte.

La cogestion entre le monde agricole et le monde politique, initiée en 1960 par Michel DEBATISSE en sa qualité de représentant du monde agricole et Edgar PISANI au titre de ses responsabilités politiques, a sans doute marqué, de façon indélébile, la vie de notre ministère. Cette cogestion externe s'est traduite par une cogestion à l'interne de la vie des fonctionnaires de l'Agriculture. Prenons-en pour preuve la création et le développement d'un enseignement agricole novateur. Les agents, y compris parfois lors de luttes syndicales sévères, ont construit un édifice éducatif parallèle à celui de l'Education Nationale. La mise en œuvre de la parité des corps de fonctionnaires entre ces deux ministères mérite l'attention car elle a souvent été le fait des agents eux-mêmes.

Aujourd'hui le Ministère de l'Agriculture, la Direction Générale de l'Administration en particulier, poursuivent dans l'innovation. Pour mettre sur rails la circulaire du 3 juin 1998 sur la modernisation de l'administration, le bureau de la Formation des Personnels (FORMCO) construit des procédures originales pour mettre en œuvre la gestion des entretiens d'activités dans un premier temps suivie de celle des entretiens d'évaluation actuellement. Cela a eu lieu avec une concertation permanente avec les représentants du personnel. C'est ainsi qu'à ce jour, plus de trois quart des personnels des services déconcentrés et de certains services centraux ont reçu une formation dispensée par un consultant «privé» externe et un formateur interne.

Si le Ministère de l'Agriculture est un «petit» ministère il n'en reste pas moins un ministère original et capable de gérer de façon innovante des recommandations politiques et administratives. Par exemple, une opération test va se dérouler dans trois établissements agricoles publics pour tenter de former avec la même méthode les 17 000 agents de l'enseignement agricole...

Chemin faisant nous abordons les nouveaux enjeux que les fonctionnaires devront affronter dans les décennies à venir. Comme nous l'avons vu précédemment c'est bien une nouvelle culture de la politique publique qui se met en place en liaison avec les principes budgétaires de la LOLF de 2001 : **annualité** (entretien d'évaluation chaque année), **unité** (même fonctionnement pour tous les agents), **universalité** (maintien d'une voie républicaine),

**spécialité** (qui doit être justifiée et acceptée par tous), **sincérité** (transparence du budget comme de l'action de chaque agent).

Bien sur ces innovations s'inspirent du monde professionnel privé où de nouveaux modèles de développement de la gestion des ressources humaines promeuvent la mobilisation des compétences pour favoriser l'autonomie des salariés et leur responsabilisation dans l'organisation du travail avec la mise en œuvre d'un encadrement capable de compréhension d'initiatives et d'interprétations.

### Aujourd'hui ne conviendrait-il pas d'affirmer «être fonctionnaire et fier de l'être» ?

C'est pourquoi dans la partie suivante de ce dossier nous allons aborder «une histoire de la Fonction Publique» pour comprendre de façon générale l'évolution de l'agent public et du service au plus grand nombre. L'action conduite au sein du Ministère de l'Agriculture demeurant le fil rouge de ce propos.

## B/ Une histoire de la Fonction Publique

Dates	Événements	Qui ?
800	Les "missi-dominici" pour un empire centralisé. Création de l'École	CHARLEMAGNE
987-1793	Les capétiens construisent une France centralisée à partir d'un espace originel grand comme un département en l'an 1000.	
XII <sup>ème</sup> siècle	Les services de la royauté : <b>les Prévôts</b> qui "gardent et protègent les biens royaux" ; les <b>Fermiers</b> avec des contrats de 5 ou 9 ans qui recueillent l'impôt (gabelle, impôt sur le sel...) ; la <b>Garde</b> qui protège le roi	
1464	Naissance de la poste royale afin que le roi soit constamment informé	
1467	Les officiers remplissent une charge publique. Ils sont inamovibles et agissent par délégation du Roi. Ils sont protégés dans sa fonction. Puis avec le temps les offices deviennent héréditaires. Progressivement apparaîtront des commissaires pour des actions plus temporaires et plus tardivement (au XVIII <sup>ème</sup> siècle) les ingénieurs du roi et les employés et les commis.	LOUIS XI
1477	Chroniques de France imprimées à PARIS et en français	
1523-1526	Trésor Royal géré par un Grand financier (1523) ; Première carte de France au Collège Royal (1526) ;	
1604-1642	Hérédité des Charges avec création d'un impôt "La Paulette" (Son inventeur PAULET). Création d'une marine d'État	Louis XIII
1662-1712	Mise en place de transports publics ; création de La Garde Française 1563 ; recherche pour une administration plus efficace (COLBERT) ; création des eaux et Forêts ; "cole de formation pour les diplomates	LOUIS XIV et COLBERT
1747-1766	Réflexion sur un laboratoire administratif (NECKER) ; Création de l'École des Ponts et Chaussées ; Création de L'École Vétérinaire de Maisons-Alfort ;	LOUIS XV et NECKER
1790-1795	Création des départements ; L'école primaire pour tous (CONDORCET) Création des Écoles centrales (les sciences plus enseignées que les humanités)	
1789	Fonctionnaires, employés et commis élus avec suspension de la vénalité des charges et promulgation de la liberté de conscience et d'expression	
1800-1804	<b>Création des Préfets</b> , de la Banque de France ; <b>La fonction publique devient une carrière</b> (règles pour la retraite) ; Création de l'École Polytechnique ; du code civil	NAPOLÉON
1826	De nombreuses critiques sur les fonctionnaires	BALZAC, TOCQUEVILLE, LABOULAYE (juriste)
1842	Concours recrutement des inspecteurs des finances ;	GIRARDIN

	Recherche d'une administration professionnelle	(député) LAMY Hippolyte CARNOT (ministre)
1848	Création de l'Enseignement Agricole Public notamment des Grandes Ecoles d'Agronomie ; Recherche d'un statut pour la Fonction Publique	
1853	Uniformisation des retraites de la Fonction Publique <b>50 000 fonctionnaires</b> , exceptés magistrats, préfets, ministres et employés départements et communes	
1871	Abolition du serment d'allégeances des fonctionnaires	
1905	Communication du dossier à tout fonctionnaire faisant l'objet d'une mesure disciplinaire ; Distinction entre la note (ensemble d'éléments) et rapport à l'occasion d'une sanction	
1924	Loi pour inciter les fonctionnaires à prendre une retraite Présence de fonctions ministérielles juxtaposées	
1941	État Français : suppression du droit de grève, de la liberté d'association, de la présence des juifs, des francs-maçons dans la fonction publique...	PETAINE
Ordonnance du 09/10/1945	Construire l'État en réformant la Fonction Publique (y compris par la promotion sociale) ; Les nationalisations, outil pour reconstruire l'économie (Renault, Électricité, charbonnages...) ; Ecole Nationale d'Administration ; Direction de la Fonction Publique (expertise des règles statutaires, gestion des ressources humaines, tutelle des Ecoles...)	De GAULLE (chef du gouvernement) Michel DEBRÉ (chargé de mission)
29/04/05	Statut de la Fonction Publique avec deux principes : gestion paritaire des personnels et maximum de garanties pour les fonctionnaires ; droit syndical reconnu	Maurice THOREZ (Ministre d'État)
1950	Droit de grève pour les fonctionnaires excepté pour les magistrats et les militaires	Arrêt DEHAENE
1959	La constitution de 1958 renforce les pouvoirs du gouvernement donc ceux de l'administration et des fonctionnaires ; psoursuite de la loi de 1946 ; la notion de carrière supérieure à celle de l'emploi	De GAULLE (président) Michel DEBRÉ (1 <sup>er</sup> Ministre)
1966	Création des Instituts Régionaux d'Administration	
1968	Recherche du Consensus pour une co-gestion	Protocole OUDINOT
1970-1975	Les femmes ont accès aux grands Corps de l'État (1 <sup>ère</sup> femme préfet en 1974) ; Loi sur la Formation Professionnelle ; Volonté de rapprocher l'administration des usagers ; médiateur de la République ; Loi sur Informatique et Libertés...	CHABAN-DELMAS (1 <sup>er</sup> ministre) DELORS (conseiller)
1978-1981	1/Crise de confiance entre des cabinets ministériels peuplés de fonctionnaires et les fonctionnaires attachés au principe de neutralité 2/ Conforter la co-gestion : accès aux documents administratifs ; motivation des décisions individuelles défavorables ; 3/ Pression de la société civile à l'égard des fonctionnaires, l'emploi pour tous devient une réalité (augmentation du chômage)	GISCARD-D'ESTAING (président) BARRE (1 <sup>er</sup> ministre)
1981	La République des fonctionnaires : 53,15% des députés viennent du secteur public. Le recrutement de fonctionnaires perçu comme remède à la crise de l'emploi	MITTERRAND (président) MAUROY (1 <sup>er</sup> Ministre) Anicet LE PORS (ministre Fonction Publique)
1982-1986	Les lois de décentralisateurs entraînent la nécessité de recaler la fonction étatique (lois 13 juillet 1984, 11 janvier 1984), la fonction territoriale (loi du 26 janvier 1984) et la fonction hospitalière (loi du 9 juillet 1986)	
1989	Management participatif ; Gestion par objectifs ; Entretien de Progrès ; Évaluation des politiques publiques	Michel ROCARD (1 <sup>er</sup> ministre)
1990	Réforme grille indiciaire suppression cadre D	Accord DURAFOUR (Ministre Fonction publique)
1998	Circulaire 3 juin 1998 sur les programmes pluriannuels de modernisation des administrations : Contractualisation pour gestion des crédits ; Liens entre administration d'État et Collectivités territoriales ; Liens entre administrations centrales et services déconcentrés ; Développer les ressources humaines ; Développement des nouvelles technologies.	Lionel JOSPIN (1 <sup>er</sup> ministre)
	Loi du 12 avril 2000 : relation des citoyens et de l'Administration ; principes d'accès à l'information par le citoyen et de motivation des fonctionnaires ; obligation d'accuser réception...	Lionel JOSPIN Michel SAPIN (Fonction Publique)
2001		Jacques CHIRAC

	Loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 qui modifie celle de 1959 en insistant sur la modernisation du service public en citant le contrôle parlementaire tout en responsabilisant davantage les gestionnaires.	(président) Lionel JOSPIN (1 <sup>er</sup> ministre)
Décret du 29 avril 2002	Conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement. L'entretien d'évaluation est conduit par le supérieur hiérarchique, Le compte rendu est signé par l'agent et versé au dossier	Lionel JOSPIN (1 <sup>er</sup> Ministre) Michel SAPIN (Fonction Publique)
2003	SMR : Stratégies Ministérielles de Réforme. La Circulaire 1 <sup>er</sup> ministre pour la Réforme de l'État du 25 juin 2003 décline dans chaque ministère : modernisation de la gestion publique ; modernisation structure de l'État ; simplification des procédures ; développement administration électronique ; rénovation GRH	J.P. RAFFARIN (1 <sup>er</sup> ministre) J.P. DELEVOYE (Fonction Publique)

## C/ Une fonction publique en mouvement

### I/ Rappel :

#### 1/ Nombre de Fonctionnaires :

	1996		1999
Ministère civil	1 861 000	34%	2 224 000
Fonction territoriale	1 507 000	27%	1 447 000
Fonction hospitalière	857 000	16%	846 000
Poste/France-Télécom	455 000	8%	
Défense	409 000	7%	
Autres structures	253 000	5%	
Enseignement privé sous contrats	148 000	3%	
TOTAL	5 490 000		

#### 2/ Pourcentage de fonctionnaires dans les autres pays :

	1996	1980
France	24.7	20.2
Canada	20.7	19.5
Belgique	19	18.9
Italie	17.8	15.4
Allemagne	15.7	14.6
USA	15.4	16.4
Grande Bretagne	14.4	21.2
Pays-Bas	12	13.8
Japon	8.3	8.8

#### 3/ Nombre de fonctionnaires au Ministère de l'Agriculture (Bilan social 2001)

<b>Effectif budgétaire 2001 :</b>	<b>30 388</b>
<b>Répartition des agents :</b>	
<b>Administration centrale :</b>	<b>6.3%</b>
<b>Services déconcentrés :</b>	<b>40.2%</b>
<b>Enseignement :</b>	<b>51.8%</b>
<b>Non répartis :</b>	<b>1.7 %</b>

Pour mémoire : Justice (64 404) ; Equipement (100 729) ; Education Nationale (1 082 954)

## II/ Les procédures MAAPAR

### ➤De l'entretien d'activité à l'entretien d'évaluation :

- **1999** : Généralisation des entretiens d'activité au MAAPAR
- **1999-2000** : Discussion entre administration et représentants du personnel sur la mise en place des entretiens

### ➤Note de service du 28 septembre 2000 : Développement des relations socioprofessionnelles. En ce qui concerne les entretiens d'activités :

- Ecoute de chacun des membres
- Bilan conjoint collaborateur et cadre
- Explicitation des objectifs à moyen terme
- Identification des moyens à mettre en œuvre
- Amélioration des compétences (formation entre autres)

### ➤1999 : Rédaction du cahier des charges de la formation FORMCO et formation des formateurs internes

### ➤Note de service du 6 septembre 2001 : Mise en œuvre des entretiens d'activités et de réunions de service :

- Etat des lieux par rapport aux pratiques managériales
- Formations ou expériences précédentes
- Attentes et motivations
- Avis du CTP

### ➤Note de service du 11 mars 2003 : entretien d'évaluation, sensibilisation à la démarche :

- L'entretien d'évaluation, acte de gestions sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs assignés
- C'est un moment privilégié de dialogue entre l'agent et le(s) responsable(s)
- Compte rendu signé versé au dossier, élément pour la notation et l'avancement
- L'évaluation contribue à une pratique transparente, généralisée et opérationnelle
- Effet 1<sup>er</sup> janvier 2004

### ➤Arrêté mars avril 2004 en cours de signature : procédure d'évaluation et de notation des fonctionnaires du MAAPAR.

Pour l'évaluation :

- Bilan d'activités de l'agent en cohérence avec l'action collective de la structure
- Evaluation fonction des objectifs et des moyens
- Perspectives d'évolution professionnelle
- Besoins de l'agent en particulier en terme de formation

## D / Et maintenant

Déjà, en 1945, Michel DEBRE écrivait : **«Réformer le service public ne sera pas une tâche facile car contrairement à ce qu'on croit, ce n'est pas seulement un problème de traitement et de statut, c'est avant tout un problème de formation...».**

Marcel PIQUEMAL, universitaire et essayiste, pour sa part, nous rappelle : *«La situation statutaire du fonctionnaire plonge en 2004, dans près de soixante-dix ans de*

*tradition démocratique unanime. Faut-il rappeler qu'il en est de même du principe de carrière qui, avant d'être institutionnalisé, fut une réalité du premier Empire ? Faut-il rappeler que ce fut la droite de l'époque qui structura le système (le gouvernement était composé de gauche à droite de ministres communistes, socialistes, et du mouvement républicain populaire (catholique) ? Parce qu'à ses yeux, les obligations que cela imposa étaient la garantie absolue de la pérennité de l'Etat» et pouvons nous ajouter de la Démocratie.*

Pour cela les fonctionnaires doivent être fidèles à un certain nombre de principes :

- **Le principe d'obligations.** L'agent public se doit d'exécuter correctement les missions qui lui sont confiées surtout lorsque celles-ci sont régaliennes.
- **Le principe de continuité.** Dans un contexte de société en constant mouvement l'agent public n'est-il pas celui qui permet de garder le cap ? On se rend bien compte au travers des nationalisations que les intérêts majeurs d'une société doivent être sauvegardés. Au lendemain de la dernière guerre nos anciens ont voulu par la nationalisation reconstruire notre Pays. N'y-a-t-il pas nécessité de sauvegarder des pans entiers de notre économie pour rester indépendant ?
- **Le principe d'égalité.** Pour les agents publics la mise en œuvre des entretiens d'évaluation peut contribuer au maintien de ce principe d'égalité dans la mesure où le système mis en place et le même pour tous.
- **Le principe de précaution.** Notre société est de plus en plus frileuse au regard des risques encourus. Paradoxalement elle demande de plus en plus à l'agent public... Or le risque zéro n'existe pas. Chemin faisant l'agent public doit être digne de confiance...
- **Le principe de responsabilité.** En conséquence la compétence de l'agent public est de plus en plus nécessaire. Pour autant le fonctionnaire doit pouvoir s'appuyer sur des organismes et des organes gestionnaires. Chaque niveau de responsabilités doit être correctement apprécié. Du coup l'agent public, le fonctionnaire du XXIème siècle retrouve tout son intérêt au service du plus grand nombre car il est en charge d'une mission au service du plus grand nombre.

Pour cela la fonction publique dans son ensemble, chaque fonctionnaire en particulier, doivent relever un certain nombre de défis :

- **Des défis techniques :** nous sommes loin du «rond de cui» cher à FEYDEAU. Le fonctionnaire comme tous ses contemporains et peut-être encore plus que d'autres se doit de maîtriser la bureautique par exemple et de se mettre en capacités d'appréhender tous les moyens de communications... De plus il se doit d'être en mesure d'effectuer des veilles technologiques sur les sujets à aborder et les outils utiles pour résoudre les problèmes posés.
- **Des défis économiques et financiers.** Aujourd'hui un fonctionnaire coûte. Il se doit de justifier la plus-value du travail fourni...
- **Des défis juridiques.** Avec l'ouverture européenne, la mondialisation, l'agent public est au Centre de la société qui naît sous nos yeux. Paradoxalement dans la société européenne qui se construit le modèle du statut Fonction Publique à La française. Notre savoir-faire n'est-il pas envié par nos partenaires ?
- **Des défis sociaux.** L'agent public est bien présent dans ce domaine. Si l'Etat providence marche moins bien, pour autant le néo-libéralisme ne doit pas tout entraîner sur son chemin. La Fonction Publique, garante de la Démocratie se doit de réguler l'ensemble de nos sociétés.
- **Des défis culturels.** Pendant les trente glorieuses on devenait souvent fonctionnaire par dépit, ou au mieux, par espoir d'entrer dans l'ascenseur social... Aujourd'hui ce ne sont plus uniquement les enfants de petits agriculteurs ou artisans, d'ouvriers qui deviennent serviteurs de l'Etat. L'emploi public est de plus en plus attractif...

## CONCLUSION

En conclusion, au moment où il faut repositionner la France dans la construction européenne, où il faut construire une Europe citoyenne et démocratique, où il convient de faire face à un modèle socio-économique dominant ne pouvons-nous pas nous inspirer des propos de Michel DEBRÉ en 1944-1945 : **«Parce que, chaque jour, le citoyen est en contact avec l'administration, selon le sentiment qu'il a de sa valeur ou de ses défauts, il respecte l'État hier, l'Europe aujourd'hui, et fortifie son esprit critique ou, au contraire, méprise la chose publique et perd le goût de la discipline collective.»**

**«Il y a beaucoup d'archaïsme, de routine, et un peu de sclérose dans l'appareil de l'Etat. Dans un an, il faudrait que les fonctionnaires aient le sentiment qu'une longue marche a commencé et qu'elle ne s'arrêtera pas... »** écrivait Michel ROCARD, alors 1<sup>er</sup> ministre de la France, en février 1989.

Les entretiens d'évaluation s'inscrivent dans cette voie de modernisation du service public.

L'article L1217 du code du travail (loi du 31 décembre 1992) indique que **«tout salarié doit être informé des méthodes et techniques d'évaluation mise en œuvre à son égard»** et que... «les méthodes et techniques d'évaluation des salariés doivent être pertinentes au regard de la finalité poursuivie».

Le secteur public se rapproche inexorablement du secteur privé. Les contraintes économiques y contribuent sans aucun doute. Pour autant pour répondre aux attentes de la société le fonctionnaire se doit d'être à la fois fidèle aux fondements de ce statut pilier de la République et aux exigences bien comprises d'un monde en marche. Les entretiens d'évaluation y contribueront dans la mesure où du local au national voire à l'Europe la qualité professionnelle et éthique de chaque agent sera encore mieux prise en compte.

Les fonctionnaires, comme les agriculteurs entre autres, mais aussi d'autres corps socioprofessionnels, ont su faire preuve d'adaptabilité tout au long de ces années. L'histoire présentée ici montre bien les valeurs de cette Fonction Publique à la Française garante de la cohésion nationale. Aujourd'hui les fonctionnaires sont de plus en plus des professionnels avertis. Soucieux de l'intérêt général, le fonctionnaire ne doit pas avoir peur de l'évaluation qu'elle soit individuelle ou collective pour peu qu'il soit pleinement associé à cette démarche.

Nous sommes en présence d'une tendance lourde telle celle qui a marqué les années 1944-1946. Le fonctionnaire est un personnage réel au cœur de la société civile. Les obligations et les garanties de ces agents bougent, leurs fonctions demeurent face «la marchandisation» de notre société. **Le fonctionnaire moderne représente en France et en Europe, un humanisme à promouvoir.**

### Eléments bibliographiques :

Marie-Hélène RENAUT, Histoire de la fonction publique, Paris, Ellipses, 2003, 94p.

Marcel PIQUEMAL, Etre agent public, Montreuil, Edition du Papyrus, 2004, 80p.

#### Revues consultées :

Regards sur l'actualité, N° 297 janvier 2004 « La réforme budgétaire »

L'Expansion, N°685, avril 2004, « Fonctionnaires, ce qui les attend »

**Dossiers permanents** proposés par Jacky BRETAGNE, chargé de mission au ministère de l'Agriculture depuis 1998 sur les entretiens d'activités et les entretiens d'évaluation.

#### Eléments ressources informatiques :

[www.fonction-publique.fr](http://www.fonction-publique.fr)

[www.ena.fr](http://www.ena.fr)

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

**DÉBUT**

▲  
▲ ▲  
site <http://probo.free.fr>